

Numéro	CFVU/2026-09-22/11
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	08-10-2026
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	15/10/2026
Date de transmission au Recteur	15/10/2026

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 22 septembre 2026 portant approbation d'une motion demandant la
levée de l'assiduité le 29 septembre 2026**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6 et L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 44 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion suivante :

« Le 29 septembre sera une journée de grève inter-professionnelle appelée dans la fonction publique. Les syndicats interpellent sur la nécessité de se mobiliser face à des attaques budgétaires de grande ampleur, qui sont dans la continuité de l'austérité des dernières années. Aux côtés de la santé et de l'école, entre autres, l'Enseignement Supérieur verra encore son budget tronqué par le gouvernement, alors même que les travailleur-euses et étudiant-es de l'université sont de plus en plus précaires.

Dans ce contexte d'attaques austéritaires, les étudiant-es étranger-es sont particulièrement visé-es notamment avec le décret cyniquement nommé « Bienvenue en France », qui impose désormais des frais d'inscription différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiant-es extra-communautaires. Cette mesure érige un énième obstacle à l'accès à l'université pour les étudiant-es précaires venant de pays hors Union Européenne, opérant une réelle préférence nationale.

Dans ce contexte, et alors que les étudiant-es et personnels de Paris 1 dénoncent depuis des années la dégradation des conditions d'étude et de travail, cette mobilisation est plus que nécessaire. Nous sommes tous concerné-es par les offensives austéritaires. Pour les étudiant-es, ce sont des bourses diminuées et en retard ; une baisse des APL voire leur suppression pour les étudiant-es étranger-es ; des salles de cours trop petites ; des restaurants universitaires bondés et donc inaccessibles ; l'obligation pour plus d'un-e étudiant-e sur deux de travailler en dehors de ses études pour pouvoir survivre ; et des frais d'inscription de plusieurs milliers d'euros pour les étudiants-es étranger-es, avec d'ores et déjà des propositions de généralisation à tous-tes les étudiant-es. Pour les chercheur-euses, ce sont le manque de financement ; la quasi-impossibilité d'accéder à un poste titulaire ; du travail sous-payé voire gratuit et des contrats de vacation précaires.

La CFVU, réunie ce mardi 22 septembre, dénonce fermement les attaques austéritaires voulues par le gouvernement et appelle le CA à faire de même. Dans un contexte de mobilisation, le conseil appelle à ne pas relever les absences des personnels souhaitant se mobiliser lors de cette journée, ni à sanctionner les absences des étudiants-es. La levée d'assiduité permet à chacun-e de se mobiliser librement, et assure une fac ouverte où les étudiant-es peuvent se former et échanger sur le mouvement social. Lors de la mobilisation, la CFVU rappelle aussi que le distanciel n'est pas une alternative aux cours en présentiel. Il s'agit d'une solution inégalitaire et non réglementaire qui ne permet pas à tous les étudiant-es de suivre les cours dans de bonnes conditions. Alors que l'université ferme ses portes à un nombre croissant de jeunes et que ses travailleur-euses en peinent de plus en plus, l'appel à la mobilisation initié par les syndicats de la fonction publique a toute la pertinence d'être relayé dans l'université, et se mobiliser ne doit pas être sanctionné. »

Délibération CFVU/2026-09-22/11	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	38
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	26
Nombre de contre	9
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 5 octobre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.